n° 30/2021 - 04 novembre 2021

TUTORIEL DEMANDE DE REMBOURSEMENT DE FRAIS POUR LES CLUBS

Mesdames, Messieurs les Présidents de clubs, Messieurs les Présidents de ligues,

1 - GÉNÉRER LA DEMANDE DE REMBOURSEMENT

Dès que vous vous inscrivez à une manifestation FCD, sur SYGEMA, qui ouvre droit à remboursement de frais, une ligne s'affiche dans votre espace pour vous indiquer que vous allez devoir déposer vos justificatifs de dépense.



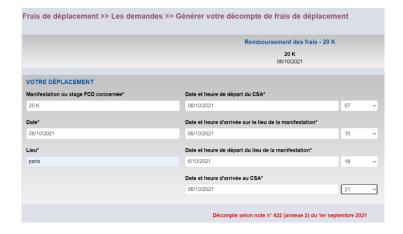
La ligne devient opérationnelle seulement après la date indiquée dans la colonne « Date »

Vous n'avez plus de demande de remboursement à télécharger en partant de la bibliothèque, vous arrivez immédiatement sur le décompte à générer en cliquant sur l'icône « feuille blanche ».



Votre identité est connue dans SYGEMA, vous n'avez donc pas à vous identifier.

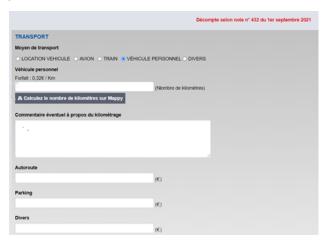
Il vous reste à remplir les dates et heures de départ et de retour entre le CSA et le lieu de la manifestation.



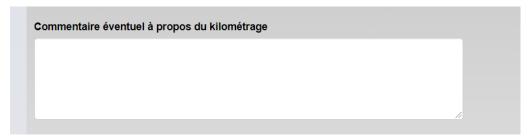
En dessous vous allez indiquer le moyen de transport.

Si vous cliquez sur « véhicule personnel », une fenêtre s'ouvre avec un lien « MAPPY » pour calculer le nombre de kilomètres (à titre indicatif) que vous devez inscrire. Une case commentaire vous permet d'expliquer le kilométrage à retenir pour votre remboursement.

Il vous faut multiplier par deux pour l'aller et le retour.



Si pendant la manifestation vous avez fait des allers-retours en gare pour aller chercher des participants, le kilométrage indiqué sera supérieur au simple trajet, vous pourrez donner l'explication de l'écart dans l'encart ci-dessous.



Vous continuez à remplir le formulaire, vous indiquez le montant des dépenses réelles, qui doivent correspondre aux justificatifs que vous joindrez à votre demande de remboursement. Si vos dépenses sont supérieures aux forfaits autorisés, ce sont les montants forfaitisés qui seront retenus.

À la fin du formulaire vous finalisez en cliquant sur « calculer » et « prévisualiser ».

Lorsque tout vous semble correct, vous pouvez valider.

Une fois validé, votre décompte apparait sous la forme d'un icône « PDF » sur la ligne de la demande.



Vous pouvez modifier et regénérer votre décompte en cliquant sur l'icône « feuille blanche ».



2 - DÉPOT DES FICHIERS

Maintenant il vous faut déposer vos fichiers justificatifs, en cliquant sur l'icône ci-dessous.

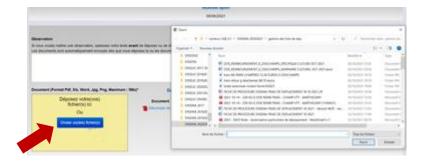


Vous avez accès à cet écran.



Vous pouvez déposer tous vos fichiers en un seul clic : il faut que vos fichiers soient correctement nommés (**exemples** : billets de train, tickets d'autoroute, justificatifs de restaurant etc.).

Vous pouvez cliquer sur « choisir un(des)fichier(s) », une fenêtre s'ouvre pour que vous puissiez choisir les fichiers à télécharger (fichiers enregistrés sur votre ordinateur).



Ou vous pouvez sélectionner les fichiers à faire glisser dans la zone jaune encadrée

L'enregistrement des fichiers est immédiat !



Désormais votre dossier est complet, vous pouvez cliquer sur le bouton « Signer et envoyer » pour envoi à la FCD.



Si la FCD n'accepte pas votre dossier en l'état et/ou conteste vos justificatifs, le dossier va revenir dans votre espace « SYGEMA FRAIS DE DÉPLACEMENT », vous cliquerez sur le + à gauche du nom de la manifestation concernée par le remboursement, la FCD vous indique le ou les motifs de retour

Lorsque le dossier est traité et que le remboursement est fait (virement sur votre compte bancaire (IBAN connu par la FCD) vous pouvez accéder à votre justificatif de paiement en cliquant sur le + à gauche du nom de la manifestation concernée par le remboursement.



N° 64/2021 REFERENCE DU DOSSIER : SEMINAIRE CULTUREL OBJET : remboursement de frais Madame, Monsieur, Votre demande de remboursement de frais déposée le 14/10/2021 dans SYGEMA vient de faire l'objet d'un virement en votre faveur pour un montant de 288,84 € Vous pouvez consulter la réponse de la FCD dans votre espace SYGEMA « frais de déplacement ». Le bureau finances se tient à votre disposition si vous avez besoin d'informations complémentaires liées à ce remboursement. Bien cordialement PASCAL RAVEAU Directeur général de la fédération des clubs de la défense

NOTA : il vous est conseillé de joindre ce document à vos justificatifs, dans le cas de contrôle fiscal, celui-ci pourrait vous être demandé.

MARIE CLAUDE RENAUD TGA DE LA FCD ANIMATEUR DES SI DE LA FCD 0687264866